

Les effectifs salariés* privé Dijon métropole - Troisième trimestre 2023

La hausse des effectifs salariés permanents se poursuit au sein de Dijon métropole.

La métropole dijonnaise, territoire fortement porté par l'économie présentielle, compte au troisième trimestre 2023 environ **98 200 salariés privés hors intérimaires (y compris alternants)** dont environ 80 % dans le secteur tertiaire. L'industrie, très présente dans le département et la région, ne représente que 12 % des salariés de Dijon métropole contre 17 % en Côte-d'Or et 24 % en Bourgogne-Franche-Comté.

Malgré un contexte économique international difficile qui perdure, les effectifs salariés hors intérim au sein de Dijon métropole restent orientés à la hausse sur un an (+ 1,1 %, + 1 110 postes). Preuve du dynamisme de la métropole sur la dernière année glissante, cette croissance est supérieure aussi bien à celle du département (+ 0,9 %) que de la région (+ 0,3 %).

Sur un an, le secteur des **services** hors intérim porte la majorité de cette progression. En effet, ce dernier progresse à un rythme proche de celui de la Côte-d'Or, de + 1,4 % sur un an (soit + 840 postes). Le dynamisme du secteur est expliqué par le secteur du transport-entrepôt (+ 770 postes), l'hôtellerie-restauration (+ 170 postes) et celui des activités informatiques (+ 190 postes).

Après des hausses d'effectifs depuis 2020, le **commerce** ne parvient plus à maintenir son niveau d'emplois sur une année glissante dans la métropole. La baisse s'établit dans la métropole à - 0,3 % contre - 0,1 % au niveau régional. Les difficultés du secteur concernent plus particulièrement le commerce de détail avec 160 postes perdus mais atténuées par les bons résultats dans le commerce de gros et de réparation automobile.

Au plus fort de la crise sanitaire, le secteur de la **construction** (bâtiment et travaux publics) a été préservé et a continué à gagner des postes. Depuis un an, la dynamique est moins marquée dans la métropole dijonnaise mais le secteur progresse tout de même (+ 120 postes, + 1,5 %) à un rythme plus élevé qu'en Côte-d'Or (+ 0,8 %). Au niveau régional, le secteur est en plus grande difficulté et perd des postes sur un an (- 480 postes, - 0,8 %).

Dans **l'industrie**, le territoire de Dijon métropole progresse par rapport au troisième trimestre 2022 (+ 190 postes) grâce notamment à l'industrie pharmaceutique (+ 180 postes). En revanche, l'industrie du meuble est plus en difficulté (- 50 postes) tout comme le secteur de la métallurgie et fabrication de produits métalliques (- 40 postes).

Chiffres clés du trimestre (3T2022 / 3T2023)

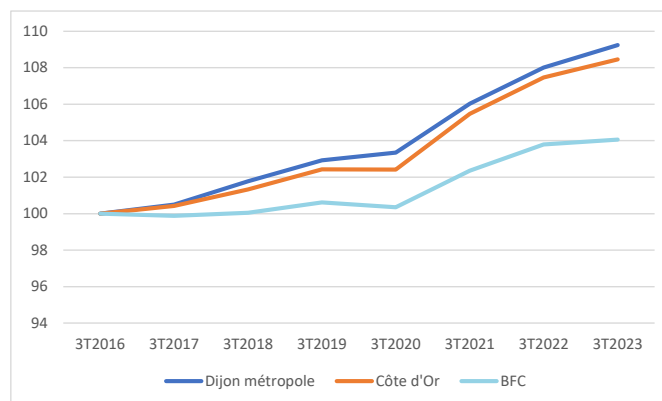
Effectifs salariés permanents : + 1 110 dont

Industrie	Construction	Commerce	Services HI*
+ 190	+ 120	- 40	+ 840

* : hors intérim. compte tenu des arrondis (à la dizaine), la somme des secteurs peut différer du total.

Source : Urssaf

Evolution des effectifs salariés permanents



Source : Urssaf

Les effectifs permanents salariés (hors intérim)

Secteur	Nb salariés		Evol 3T2022 / 3T2023	
	3T2023	Part dans le total	%	en valeur
Industrie	12 330	13%	1,6	190
Construction	8 140	8%	1,5	120
Commerce	15 530	16%	-0,3	-40
Services	62 190	63%	1,4	840
Total hors intérim - Dijon Métropole	98 190	100%	1,1	1 110
Côte-d'Or	152 940	-	0,9	1 400
Bourgogne-Franche-Comté	667 470	-	0,3	1 740

Source : Urssaf. Compte tenu des arrondis (à la dizaine), la somme des secteurs peut différer du total.

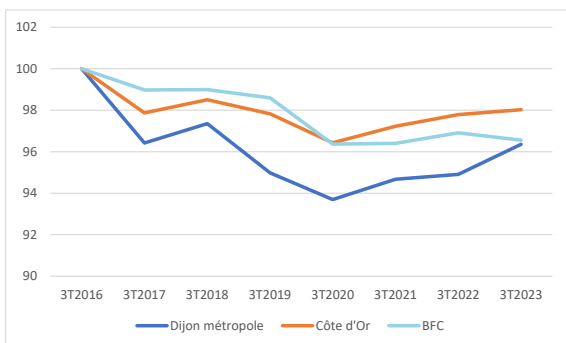
* **Avertissement** : Les séries d'effectifs salariés intègrent désormais les effectifs apprentis en cohérence avec les publications réalisées en collaboration avec l'Insee.



Evolution des effectifs salariés permanents (base 100 : 4T2015)

Zoom sur l'intérim ...

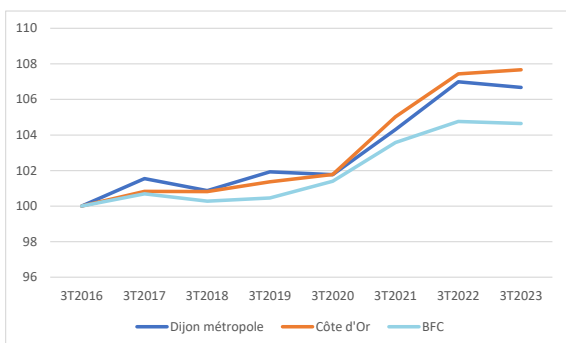
Industrie



La métropole dijonnaise compte environ 98 200 salariés permanents (CDD et CDI) auxquels on peut ajouter près de 3 900 intérimaires soit environ 4 % des effectifs. Ce poids s'établit à seulement 2 % environ des les services et le commerce mais atteint 9 % dans l'industrie et 11 % dans la construction.

Sur un an, le nombre d'intérimaires a connu une forte baisse de - 5,8 % (soit - 240 postes). Cette diminution du nombre d'intérimaires se concentre uniquement dans le secteurs des services (- 130 postes) et de l'industrie (- 110 postes). Dans les autres secteurs (construction et commerce), l'intérim reste stable ou progresse légèrement.

Commerce

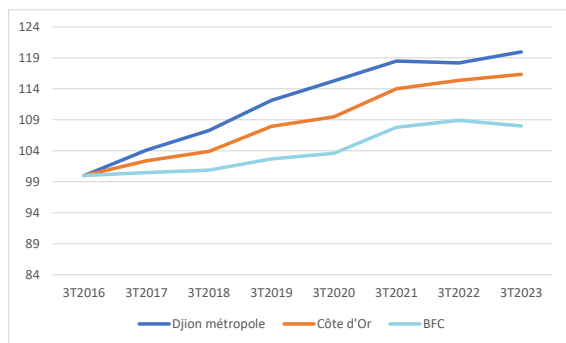


Evolution annuelle des effectifs salariés permanents et intérimaires

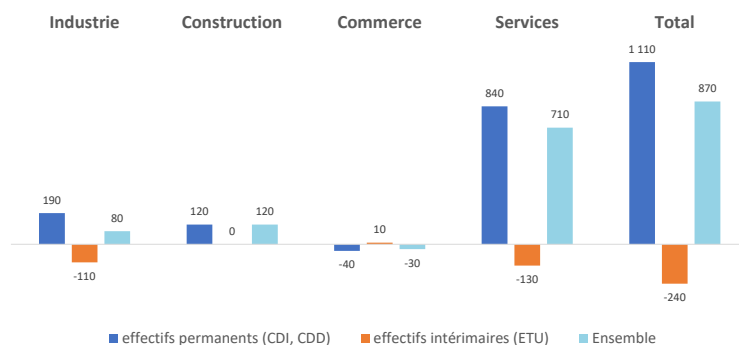
Secteur	Nb salariés		Evol 3T2022 / 3T2023 en %	
	3T2023	eff. Permanents	Intérimaires	Ensemble
Industrie	13 520	1,6	-8,5	0,6
Construction	9 150	1,5	0,0	1,3
Commerce	15 830	-0,3	3,4	-0,2
Services	63 550	1,4	-8,7	1,1
Total - Dijon Métropole	102 070	1,1	-5,8	0,9
dont intérim	3 880		-5,8	
dont effectifs permanents	98 190		1,1	

Source : permanents : Urssaf / Intérimaires : Dares, déclarations sociales nominatives (DSN) et fichiers de Pôle Emploi des déclarations mensuelles des agences d'intérim, traitement Sese DREETS Bourgogne-Franche-Comté.

Construction

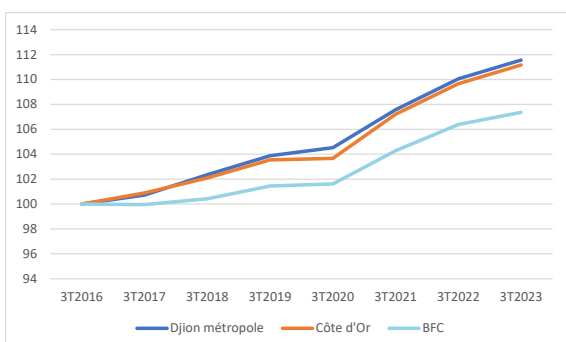


Evolution annuelle des effectifs salariés permanents et intérimaires en volume (3T2022 - 3T2023)



Source : permanents : Urssaf / Intérimaires : Dares, déclarations sociales nominatives (DSN) et fichiers de Pôle Emploi des déclarations mensuelles des agences d'intérim, traitement Sese DREETS Bourgogne-Franche-Comté.

Services (Hors Intérim)





Le Regard de l'agence d'attractivité de la Métropole de Dijon

Le 3ème trimestre 2023 confirme l'orientation favorable de l'emploi privé sur la métropole et son rôle moteur, avec une croissance supérieure à celle du département et de la région dans son ensemble.

Le retour à la hausse sur l'emploi industriel se confirme, même si le territoire reste très majoritairement à dominante tertiaire.

Le recrutement, tant de profils peu qualifiés que de cadres et ingénieurs, reste un enjeu et parfois une difficulté pour les entreprises métropolitaines.

La profondeur et la qualité du bassin d'emploi, la diversité des compétences locales, la densité du tissu d'organismes de formation sont devenus des critères majeurs dans le choix d'un lieu d'implantation.

La métropole dijonnaise dispose à cet égard de très grands atouts qu'elle conforte régulièrement comme en témoigne l'investissement du campus VATEL (Formations dans le domaine de l'hôtellerie et du Tourisme). La capacité des entreprises à fidéliser, à recruter localement et à attirer des talents issus d'autres régions restera sans nul doute un enjeu fort d'attractivité du territoire au cours des prochains trimestres ».



Sources et méthodologie

Cet encadré est un extrait des éléments méthodologiques détaillés disponibles sur urssaf.org.

La publication s'appuie sur les données de la base Séquoia qui centralise depuis janvier 1997 les effectifs et les assiettes salariales issus des obligations déclaratives des employeurs : le bordereau de cotisations (BRC) et la déclaration sociale nominative (DSN) qui, depuis mars 2015, se substitue progressivement au BRC.

La DSN est mensuelle. Elle fournit chaque mois des données individuelles et les données agrégées du BRC, y compris les effectifs en fin de mois dont la déclaration n'est plus obligatoire à compter du 1er janvier 2018. (dès lors que la substitution de la DADS par la DSN est avérée). Depuis, les effectifs déclarés utilisés dans la chaîne de production Urssaf sont progressivement remplacés par des effectifs calculés à partir des données individuelles. La comparaison des effectifs calculés avec ceux déclarés montrent une application hétérogène par les entreprises des règles de détermination des effectifs. Leur calcul par l'Urssaf en assure a contrario l'homogénéité.

Les données présentées sont provisoires pour le dernier trimestre et comprennent des révisions sur l'historique, essentiellement sur le dernier trimestre.

L'effectif salarié, hors intérimaires (effectif permanent) est mesuré en fin de trimestre. Chaque salarié compte pour un,

indépendamment de sa durée de travail. Cet effectif donne lieu à de nombreuses vérifications par les Urssaf. Les apprentis sont inclus dans mes effectifs salariés.

Les données sur les effectifs salariés permanents sont en valeur brute (non corrigées des variations saisonnières) et les évolutions sont en glissement annuel (c'est-à-dire comparaison du trimestre observé par rapport au même trimestre de l'année précédente).

Les effectifs intérimaires sont transmis par la DREETS. Ils sont en valeur brute (non corrigées des variations saisonnières). Le nombre d'intérimaires en fin de mois comptabilise le nombre de personnes dont l'emploi principal est un emploi intérimaire. Cette mesure est établie sur 5 jours ouvrés consécutifs en fin de mois. Une personne en intérim est comptabilisée au prorata du nombre de jours passés en mission au cours de ces 5 jours ouvrés (1 pour les 5 jours complets, 0,2 pour un seul jour, etc.). Ce nombre d'intérimaires est ventilé par secteur d'activité utilisateur et par région de l'établissement utilisateur (ETU), c'est-à-dire à l'établissement pour qui l'intérimaire travaille. Dans ce cas, l'intérimaire est comptabilisé dans les effectifs de l'établissement dans lequel il effectue sa mission et peut par conséquent résider dans une autre région. Cette définition permet d'appréhender l'intérim comme un indicateur avancé de la situation économique des établissements de la région et des grands secteurs d'activité.

Urssaf Bourgogne – 8 bd Clemenceau 21037 Dijon Cedex - Directeur de la publication : L. Matz – Rédaction : JC. Andrey – La collection *Regard sUR* dédiée aux publications partenariales est consultable sur le site de l'Urssaf Bourgogne (rubrique Partenariat).

Pour toute demande : statistique.bfc@urssaf.fr

Des données, ainsi que des datavisualisations, sont en outre disponibles sur l'espace « open data » du portail open.urssaf.fr.